

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Oeuvres d'art les refuges périurbains - Convention de cession entre l'association Bruit du Frigo, l'association Zébra 3/Buy-Self, M. Stéphane Thidet et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Modalités - Autorisation - Approbation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'oeuvre constituée par les «Refuges périurbains» propose une scénographie innovante du territoire périurbain de l'agglomération bordelaise, permettant une appropriation publique inédite de celui-ci. Elle est constituée de trois volets complémentaires et indissociables :

A / Un répertoire de situations périurbaines à révéler, mettre en réseau et pratiquer de manière singulière. Des lieux caractéristiques et représentatifs de la diversité du périurbain de l'agglomération bordelaise, choisis pour leur originalité ou leur banalité, leurs qualités paysagères, leur valeur patrimoniale ou industrielle, leur potentiel poétique... (une ancienne carrière, une ancienne décharge, une zone commerciale, une forêt préservée, une zone pavillonnaire, un ancien domaine privé, une ruine, un marais...). Ce répertoire de situations est le résultat de repérages et d'explorations régulières de terrain.

B / Une collection d'oeuvres-refuges permettant un usage particulier, installée au coeur de ces situations périurbaines. Ces oeuvre-refuges sont conçues de manière contextuelle par des auteurs multiples et répondent à un cahier des charges précis. Il convient de les envisager comme un équipement public en réseau, réparti sur le territoire de la métropole et permettant un usage urbain inédit, inspiré de celui des refuges de montagne.

C / Une série d'actions autour de l'itinérance périurbaine proposant un usage particulier et collectif des oeuvre-refuges : Organisation de randonnées périurbaine pouvant combiner plusieurs modes de déplacement (à pied, en vélo, en bateau, en canoë...) et offrir différentes formules (1 jour, 2 jours et une nuit, 3 jours et 2 nuits...), organisation d'évènements artistiques divers...

Les oeuvres constituant la collection d'oeuvres-refuges sont conceptualisées à partir de l'environnement dans lequel ils se trouvent. Elles sont à la fois des créations qui rassemblent et expriment ces éléments environnementaux en un objet artistique et une oeuvre qui vient interroger le visiteur en milieu naturel.

Chaque oeuvre de la collection est reliée aux autres. Ils invitent le visiteur à parcourir cette collection en milieu périurbain (une exposition à ciel ouvert), et ainsi qu'à découvrir par l'intermédiaire de cet ensemble les différents milieux de la métropole.

La collection est déployée sur les sites remarquables scénographiant le territoire bordelais. Elle invite, au travers d'une liaison douce d'une œuvre à une autre œuvre à découvrir le milieu naturel et architectural périurbain. La programmation artistique liée à son exposition propose aux visiteurs d'y vivre une expérience artistique unique.

À ce jour, l'association Bruit du Frigo a réalisé 6 refuges périurbains installés sur les communes de Lormont, Gradignan, Bègles, Floirac, Pessac et Ambes.

Parce que cette œuvre particulière recoupe des préoccupations et des compétences communautaires, la Cub a, précédemment, subventionné les actions de cette association.

Face au succès rencontré par ce concept développé par l'association « Bruit du Frigo », la Cub a décidé de commander de nouveaux refuges périurbains dans la continuité des 5 encore existants en vue de les installer sur l'ensemble du territoire communautaire. Ces œuvres, 14 en tout, seront acquises par Communauté urbaine de Bordeaux entre 2014 et 2017.

Afin d'assurer la gestion de la globalité de ce projet artistique, la Cub doit dans un premier temps acquérir la propriété matérielle des 5 œuvres encore existantes ainsi que les droits de propriété intellectuelle afférents à ces œuvres. C'est cette convention de cession qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter.

Cette convention a pour objectifs de fixer les modalités de cession des 5 œuvres encore existantes. Elle fixe notamment les modalités de la cession des droits de propriété intellectuelle rattachés aux œuvres (portée des droits cédés, nature des droits, ...) ainsi que les modalités financières. La cession des droits se fera à titre gracieux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **VU le code de la propriété intellectuelle**

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux d'acquérir les œuvres encore existantes en vue de la constitution d'une collection,

### **DECIDE**

**Article 1** : l'achat des œuvres d'art « les refuges péri urbains » est autorisée

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de cession telle qu'annexée au présent document  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 MARS 2014**

**PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014**

Mme. FRANÇOISE CARTRON